

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.

Groupe thématique des affaires européennes et transfrontalières, dès 12h15, à la salle des Armoiries.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente salue à la tribune les représentants des communes intéressés par les points 6 à 9 de l'odj.			
	2.	Dépôts Interpellations: Philippe Randin, Claire Attinger Doepper et consorts Initiative législative: Isabelle Chevalley et consorts			
RENV-CE	3.	(11_INT_500) Interpellation Pierre-Alain Favrod - Terre végétale et H144 font-elle bon ménage ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	4.	(11_INT_501) Interpellation Nicolas RoCHAT et consorts - Caisse Cantonale de Chômage (CCH) : Quelle mission de service public après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage (LACI) au 1er avril 2011 ? (Souhaite développer)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	5.	<p>(GC 156) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil et Rapport de la commission thématique de la modernisation du parlement chargée d'examiner les objets suivants :</p> <p>- (09_INI_019) Initiative législative du Bureau du Grand Conseil rédigée en termes généraux consistant à proposer une révision partielle de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 ainsi que de son règlement d'application du 29 mai 2007 en vertu de l'article 111 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003</p> <p>- (09_INI_021) Initiative législative rédigée en termes généraux consistant à proposer une révision partielle des articles 10, 39, 49, 50 et 76 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 ainsi que des articles correspondants de son règlement d'application du 29 mai 2007, en vertu de l'article 111 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003(2ème débat)</p> <p>(2ème débat): LGC: art. 10 accepté. Art. 11 (abrogation) accepté. Art. 12 et 13 acceptés. Art. 17, amdt Meyer-Keller (réintroduction lit. h) refusé par 60 oui, 71 non et 1 abstention. Art. 17 accepté. Art. 31 à 38 acceptés. Art. 39 accepté. Art. 43 accepté. Art. 49 et 49a acceptés. Art. 49b, amdt Borloz (suppression al. 3) refusé par 42 oui, 69 non et 7 abstentions. Art. 49b accepté. Art. 50 accepté. Art. 64 accepté. Art. 65 à 82 acceptés. Art. 83 accepté. Art. 86 à 101 acceptés. Art. 112 accepté. Art. 113 et 114 acceptés. Art. 119, al. 2, amdt Dufour refusé par 39 oui, 66 non et 12 abstentions. Art. 119 accepté. Art.120, al. 1, amdt CE accepté pr 56 oui, 55 non et 15 abstentions, par la voix de la Présidente. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 62 oui, 66 non et 4 abstentions. Art. 120 accepté. Art.120a accepté. Art. 121 accepté. Art. 122 accepté. Art. 123 accepté. Art. 125 accepté. Art. 126 accepté. Art. 126a, amdt CE refusé par 60 oui, 64 non et 4 abstentions. Art. 126a accepté. Art. 127 accepté. Art. 128 à 159 bis acceptés.</p> <p>RLGC: tous les articles sont acceptés sans discussion. Au vote final, le projet de LGC est accepté avec une abstention. Le règlement est accepté à l'unanimité. Fin du 2ème débat.</p> <p>Les conclusions de la commission sur les deux initiatives (acceptation) sont acceptées à l'unanimité.</p>	GC	Renaud M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	(362) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes de Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Les Tavernes, Les Thioleyres, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux et Vuibroye (Oron)(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée. Art. 1 à 4 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée à une large majorité des 2/3. (2ème débat): art. 1 à 4 acceptés. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité. Fin du 2ème débat	DINT.	Sonnay E.	
OA	7.	(364) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes de Servion et Les Cullayes (Servion)(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée. Art. 1 à 4 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée à une large majorité des 2/3. (2ème débat): art. 1 à 4 acceptés. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité. Fin du 2ème débat	DINT.	Sonnay E.	
OA	8.	(363) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes de Donneloye et Prahins (Donneloye)(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée. Art. 1 à 4 acceptés. Fin du 1er débat Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée à une large majorité des 2/3. (2ème débat): art. 1 à 4 acceptés. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité. Fin du 2ème débat	DINT.	Berseth Hadeq V.	
OA	9.	(365) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes de Champvent, Essert-sous-Champvent et Villars-sous-Champvent (Champvent)(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée. Art. 1 à 4 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée à une large majorité des 2/3. (2ème débat): art. 1 à 4 acceptés. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité. Fin du 2ème débat	DINT.	Berseth Hadeq V.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	10.	(09_INT_307) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard demandant au Conseil d'Etat quelles mesures prend le Canton de Vaud pour éliminer le téléphone mobile et les jeux vidéos violents ainsi que pour limiter l'utilisation d'internet derrière les barreaux	DINT.		
OA	11.	(373) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 13'050'000.- pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux et améliorer la sécurité et la qualité des routes cantonales(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée. Art. 1 et 2 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée à une large majorité des 2/3. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. En vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est accepté par 91 oui . Fin du 2ème débat	DINF.	Brélaz F.	
TRAITE	12.	(10_INT_463) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-François Cachin et consorts - Axe fort Nord: situation et perspectives	DINF.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	13.	<p>(355) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 16'602'600.- pour le financement des travaux de rénovation du bateau historique " Vevey ", du bateau " Ville de Genève " et des travaux d'assainissement du chantier naval de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN), à Ouchy-Lausanne et</p> <p>- autorisant le Conseil d'Etat à participer à la nouvelle structure juridique de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN), à Ouchy-Lausanne et à assainir durablement la situation financière de la CGN</p> <p>et</p> <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Laurent Baillif et consorts - Rénovations CGN : Ne pas retarder des investissements dont l'impact est essentiel dans de nombreux domaines.(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière acceptée de manière globale pour les deux projets de décrets. 1er décret: art. 1 à 4 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. 2ème décret: art. 1 à 4 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée à une large majorité des 2/3. (2ème débat): 1er décret: art. 1 à 4 acceptés sans discussion. 2ème décret: art. 1 à 4 acceptés sans discussion. En vote final à la majorité absolue des députés, le 1er projet de décret est accepté par 110 oui et 1 abstention. En vote final, le 2ème projet de décret est accepté à l'unanimité. Fin du 2ème débat. Les conclusions de la commisison sur le rapport du CE sur la motion Ballif (acceptation) sont acceptées à l'unanimité.</p>	DINF	Montangero S.	
TRAITE	14.	(10_INT_436) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Béatrice Métraux et consort - Le Château de la Sarraz, perdra-t-il lui aussi ses collections?	DINF.		
TRAITE	15.	(10_INT_385) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Randin au sujet du passage à la numérisation des salles de cinéma du canton	DFJC.		
TRAITE	16.	(10_INT_445) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Despot - Encore une procédure mal gérée par le DFJC?	DFJC.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	17.	<p>(319) Exposé des motifs et projet de loi sur les écoles de musique et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la motion Jean-Yves Pidoux et consorts demandant l'élaboration d'une loi sur les écoles de musique - sur le postulat Pierre Salvi demandant au Conseil d'Etat de présenter un rapport sur la politique culturelle et un projet de loi visant à reconnaître, tout en le clarifiant, le rôle de l'Etat dans la politique de formation musicale du canton - sur le postulat Xavier Koeb demandant au Conseil d'Etat d'établir des règles afin d'harmoniser les salaires et les couvertures sociales des enseignants de musique dans le canton - sur le postulat Olivier Feller au nom du groupe radical visant à stabiliser les subventions cantonales versées aux conservatoires et écoles de musique - sur le postulat Raphaël Mahaim et consorts visant à dégager des pistes pour faire aboutir les négociations avec les communes dans le cadre de l'élaboration de la loi sur les écoles de musique <p>et Réponses du Conseil d'Etat au Grand Conseil les interpellations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arthur Durant et consorts concernant les écoles de musique non-membres de l'AVCEM (Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique) - Josiane Aubert "Loi vaudoise de soutien à la formation musicale non professionnelle : faudra-t-il attendre les calendes grecques ?" <p>sur l'interpellation Jean-Marie Surer au nom du centre-droite vaudois "La loi sur les écoles de musique : quels moyens pour sortir de l'impasse ?"</p> <p>sur la pétition "Réajustement de la subvention cantonale pour les écoles de musique"</p> <p>(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière sur le projet de loi sur les écoles de musique acceptée par 107 oui, 17 non et 7 abstentions. Art. 1 à 4 acceptés. Art. 5, amdt Bottlang-Pittet accepté. Art. 5 amendé accepté. Art. 6, al. 1 et 2, amdt com accepté. Art. 6 amendé accepté. Art. 7, al. 1, lit b, amdt com accepté; al. 1, lit b bis (nouveau), amdt com accepté; al. 1, lit b ter (nouveau), amdt com accepté; al. 1, lit c (suppression), amdt com accepté. Art. 7 amendé accepté. Art. 8 accepté. Art. 9, al.1, amdt com accepté; al.2, amdt com (suppression) accepté; al. 4, amdt Dolivo refusé par 44</p>	DFJC.	Bernhard M.	12/04/2011

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		oui et 55 non; al. 4, amdt Payot refusé par 48 oui, 74 non et 5 abstentions. Art. 9 amendé accepté. Art. 10, trois amdts com acceptés. Art. 10 amendé accepté. Art. 11 accepté. Art. 12, amdt com accepté. Art. 13 amendé accepté. Chapitre III, titre, amdt com accepté. Art. 13, al. 3, amdt com (suppression) accepté. Art. 13 amendé accepté. Art. 14, amdt com (suppression) accepté. Art. 15, amdt com (suppression) accepté. Art. 16, amdt com (suppression) accepté. Art. 17, amdt com (suppression) accepté. Chapitre IV, amdt com (suppression) accepté. Art. 18, al. 1, plusieurs amdts de cohérence proposés par la com acceptés; lit. k et lit. l (nouvelles), amdts com acceptés; al. 2, amdt com accepté; al. 4, amdt com accepté. Art. 18 amendé accepté. Art. 19, al.1 et al. 2, amdts com acceptés. Art. 19 amendé accepté. Art. 20 accepté. Art. 21, al.1, lit. b, amdt com (suppression) accepté. Art. 22, al. 1, amdts com acceptés par 76 oui, 22 non et 10 abstentions. Fin de séance, suite 1er débat à suivre...			
RENV-T	18.	(10_INT_441) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Miéville - Prend-on les maîtres d'apprentissage pour des ignares ?	DFJC.		12/04/2011
RENV-T	19.	(10_INT_417) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts demandant au Conseil d'Etat quelles mesures il entend prendre pour revaloriser la profession d'enseignant pour faire face à une pénurie galopante	DFJC.		12/04/2011
RENV-T	20.	(10_INT_456) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Des jeunes étrangers allophones écartés de la fin de scolarité : une bombe à retardement ?	DFJC.		12/04/2011

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :